



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 22 avril, à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

PRESENTS :

| | |
|--------------------|---------------------------|
| BILLION Myriam | Conseillère municipale |
| BISCAUT Marie-Ange | Conseillère municipale |
| BLAIN Michel | Maire |
| BOUSQUET Corentin | Conseiller municipal |
| COLLIGNON Arnaud | Conseiller municipal |
| GAMBET Frank | 1 ^{er} Adjoint |
| GAREIL Audrey | 2 ^{ème} Adjointe |
| GAUTHIER Chantal | Conseillère municipale |
| ORANGE Alina | Conseillère municipale |
| QUIDÉ Aurélie | Conseillère municipale |
| SALOMÉ Alain | Conseiller municipal |

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

N° 31/2026 – DESIGNATION DES DELEGUES DE TERRITOIRE D'ENERGIE VAR

Monsieur Le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 mars 2001 portant création du SYMIELECVAR,

Vu l'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 06 décembre 2019 « composition du Comité Syndical »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2024, portant sur le changement de nom du SYMELECVAR en TERRITOIRE D'ENERGIE VAR,

Considérant que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territorial, en cas d'accord à l'unanimité du Conseil, permet le vote à main levée,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès de Territoire d'énergie Var,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



CONSEIL
MUNICIPAL

DECIDE de procéder à un vote à main levée sans scrutin secret

DÉSIGNE comme de délégué titulaire au sein du syndicat de TE83-Symielec : Arnaud COLLIGNON

DÉSIGNE comme délégué suppléant au sein du syndicat de TE83-Symielec : Michel BLAIN

PRÉCISE que ce mandat est lié à la durée du mandat municipal en cours

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de TE83 Symielec et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Michel BLAIN



Le Maire
Michel BLAIN